

Avec plus de 2 400 définitions en droit civil, droit pénal, droit commercial, droit du travail, procédure civile, procédure pénale... le *Dictionnaire de droit privé* est un outil absolument indispensable pour l'étudiant(e) de Droit ou d'AES ou le professionnel du Droit.

Les termes importants comprennent, en plus de la définition principale, une explication complémentaire qui inclut des exemples, des références de jurisprudence, de doctrine, permettant ainsi d'avoir une vision complète du terme défini.

Indispensable pour maîtriser parfaitement le langage juridique.